



Ecole de Musique et Danse du Suet
Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint Armel, Vern-sur-Seiche

<http://cri-suet.fr>



ecole musique danse Suet
ecolesuet

CHANTEPIE

Siège administratif :

Le Manoir

27 avenue André Bonnin

Tel : 02 99 41 46 77

Une question sur la facturation ?

secretariat-direction@cri-suet.fr

VERN-SUR-SEICHE

Espace Culturel Le Volume

3 rue Rabelais

Tel : 02 23 27 03 61

Une question sur la scolarité ?

stephanie.gauthier@cri-suet.fr

DANSE 2025/2026

Réinscription

Prévue du 11 juin au 01 juillet 2025



Pré-inscription

Prévue à partir du 02 juillet 2025



Fermeture des secrétariats le vendredi 11 juillet au soir. Réouverture le 25 août 2025

Pièces à fournir dans votre espace Extranet (Document/Envoyer) :

- ▶ Un justificatif de domicile de moins de 3 mois, obligatoire chaque année (facture électricité, eau...)
- ▶ Un certificat médical à fournir tous les ans
- ▶ Le mandat de prélèvement SEPA et RIB **dans le cas d'un 1er prélèvement ou changement de coordonnées bancaires**
- ▶ Frais de dossier 30€/élève. Facturation en octobre 2025.

Extraits du règlement intérieur

3 -4) Inscriptions – Réinscriptions

L'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse du Suet accueille en priorité les élèves des communes adhérentes à partir de la moyenne section (maternelle). L'inscription est valable pour toute la durée de l'année scolaire et ne pourra être résiliée, sauf cas de force majeure et avec justificatif et après l'accord du Directeur et du Président. Les droits d'inscription sont dus en totalité, même en cas d'abandon ou d'exclusion en cours d'année, toutefois pour les nouveaux élèves 2 cours d'essai sont consentis. Toute démission doit être signalée par écrit au directeur de l'école.

Calendrier de l'année 2025-2026

Reprise des cours à partir du lundi 15 septembre 2025

Toussaint : du samedi 18/10/25 au soir au lundi 03/11/25 matin

Noël : du samedi 20/12/25 au soir au lundi 05/01/26 matin

Hiver : du samedi 14/02/26 au soir au lundi 03/03/26 matin

Printemps : du samedi 11/04/26 au soir au lundi 27/04/26 matin

Ascension : du mercredi 13/05/26 au soir au lundi 18/05/26 matin

Fin des cours : Samedi 27 juin 2026 au soir



Les Horaires

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS	Chantepie	Vern
Initiation Danse		
Initiation 1 - CP	Mercredi 11h30-12h30	Samedi 11h – 12h
Initiation 2 – CE1	Mardi 17h-18h	Mercredi 10h30-11h30
Cycle I (cycle d’observation = CO) A partir de 8 ans, CE2		
CO1 Classique	Vendredi 17h30-18h30	Mercredi 11h30 - 12h30
CO1 Jazz	Mercredi 13h30-14h30	
CO2 Classique	Mardi 18h-19h30	Mercredi 13h30 - 14h45
CO2 Jazz		Vendredi 17h15-18h15
CO3 Classique	Mardi 18h-19h30	Mercredi 13h30 - 14h45
CO3 Jazz	-	Vendredi 17h15-18h15
CO4 Classique	Mardi 18h-19h30	Jeudi 17h45-19h15
CO4 Jazz	Mercredi 14h30-16h00	
*Atelier Chorégraphique CI (CO2-3-4 et CE1)		Vendredi 18h15-19h30
Cycle II (cycle élémentaire = CE)		
CE1 Classique		Jeudi 17h45-19h15
CE1 Jazz	Mercredi 14h30-16h00	Mardi 17h45-19h15
CE2 Classique		Jeudi 17h45-19h15
CE2 Jazz	Mercredi 14h30-16h00	Mardi 17h45-19h15
CE3 Classique	Mardi 19h30-21h	Jeudi 17h45-19h15
CE3 Jazz	Mercredi 16h00-17h30	Mardi 17h45-19h15
CE4 Classique	Mardi 19h30-21h	Mercredi 14h45-16h15
CE4 Jazz	Mercredi 16h00-17h30	
CE5 Classique	Samedi 10h-11h30 <i>Lycée</i>	Mercredi 14h45-16h15 <i>Lycée</i>
CE5 Jazz	Mercredi 16h00-17h30 <i>Lycée</i>	Vendredi 19h30-21h <i>Lycée</i>
*Atelier Chorégraphique CII/CIII (à partir du CE2)	Samedi 11h30 - 13h Chantepie	
Cycle III		
Sup I-II Classique	Samedi 10h – 11h30 <i>Lycée</i>	Jeudi 19h15 – 20h45 <i>Adultes / étudiants post bac</i>
Sup I Jazz		Vendredi 19h30 - 21h <i>Lycée</i>
*Atelier Chorégraphique CII/CIII (à partir du CE2)	Samedi 11h30 - 13h Chantepie	
Cycle Adultes		
Classique débutants et intermédiaires	Vendredi 18h30-19h45 ou 18h45-20h	
Jazz débutants et intermédiaires	Jeudi 18h30-19h45	
Jazz confirmés		Mardi 19h15-20h45
Barre au Sol <i>Renforcement, amélioration de la posture et de la souplesse. En complément d’un cours de danse ou en pratique seule.</i>	Mardi 12h30 - 13h30	

*Ateliers chorégraphiques : validation d'inscription après la première séance en fonction des effectifs et des conditions d'intégration

 Cours réservés aux adultes

Test des nouveaux élèves

Mercredi 10 septembre 2025 Espace Culturel Le Volume, Vern-sur-Seiche

14h-15h à partir du CM1 (cycle 1)

15h-16h à partir de la 5^{ème} (cycle 2)

Les Tenues

	Filles	Garçons
Initiation 1 et 2	- collant lycra noir sans pieds - justaucorps à bretelles couleur au choix	- legging noir/bas de jogging - tee-shirt près du corps
Jazz		
Tous les niveaux	- pantalon de danse noir pas trop large/collant lycra noirs sans pieds/shorty - tee-shirt ou débardeur près du corps - pas de chaussons	- pantalon de danse noir - tee-shirt uni près du corps
Classique		
CO1/CO2	- justaucorps <u>blanc</u> , sans manches et sans jupette - collant classique avec ou sans pieds - demi-pointes classique roses	- legging noir près de la jambe - tee-shirt uni blanc ou noir - demi-pointes classique grises - Le port d'un suspensor de sport est conseillé
CO3/CO4	- justaucorps <u>noir</u> , sans manches et sans jupette - collant classique avec ou sans pieds - demi-pointes classique roses	
CE1/CE2	- justaucorps modèle "Alpa" (Attitude Diffusion) couleur rouge rubis - collant classique rose et/ou collant noir sans pieds - demi-pointes classique roses - shorty noir autorisé	
CE3/CE4/CE5	- justaucorps modèle "Bala" (Attitude Diffusion) couleur rouge rubis - collant classique rose et/ou collant noir sans pieds - demi-pointes classique roses - shorty noir autorisé	
Sup	- justaucorps noir sans manches et sans jupette - demi-pointes classique roses - pédilles autorisées - shorty noir autorisé	
Barre au sol		
	- Tenue souple et confortable - Une paire de chaussette	

Les Tarifs (Comité Syndical du 10 avril 2025)

Le Suet propose des réductions de 5 à 55% en fonction du **Quotient Familial (QF)** :
Pour en bénéficier, vous devez nous faire parvenir via votre espace extranet l'attestation de Quotient Familial de la Caf avant le 30 septembre 2025. La tranche renseignée sera la même pour toute l'année 2025/2026.

Tarifs 2025-2026	Frais de dossier par élève 30 €							Hors Syndicat Enfants/Adultes
	Syndicat (Chantepie, Corps-Nuds, Nouvoitou, Saint-Armel, Vern-sur-Seiche)						Plus de 25 ans	
	Moins de 25 ans							
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif D	Tarif E	Tarif F		
	≥ 1201	1051-1201 5%	901-1050 15%	801-900 25%	701-800 40%	< 700 55%		

Cours danse 1h - 1h15	225 €	214 €	191 €	169 €	135 €	101 €		328 €/340 €
Cours danse 1h30	305 €	290 €	259 €	229 €	183 €	137 €		400 €/415 €
2ème cours	218 €	207 €	185 €	163 €	131 €	98 €	251 €	304 €/315 €
Cours adulte (à partir de 25 ans)	328 €						340 €	410 €
Barre au sol	155 €	147 €	132 €	116 €	93 €	70 €	155 €	216 €/224 €

Tout élève ayant l'âge de 25 ans au 31 décembre de l'année d'inscription sera redevable du tarif adulte.
 Tarif atelier parent-enfant : 7 € la séance par binôme
 Tarif pratique collective seule personne extérieure inscrite dans un autre établissement ou pratique amateur, 31 € l'année.

Autres déductions :

- **Réduction de 10%** à partir du 2^{ème} enfant uniquement pour les bénéficiaires ayant le tarif A (élèves de - de 25 ans habitant le territoire)
- **Pass Culture** : Pour les envies culturelles des jeunes de 15 à 18 ans. Le Pass Culture est une mission de service public portée par le ministère de la Culture.
 Concerts et festivals, cinéma et spectacles, cours de danse et de musique, livres et bandes dessinées...
 Le Pass Culture c'est un accès à une sélection d'offres gratuites via l'application dès 15 ans, c'est 50€ à 17 ans et 150€ à 18 ans. A utiliser selon les envies parmi le catalogue d'offres proposées sur l'application.
<https://pass.culture.fr/>
- **Comités d'entreprise** : Vous êtes peut-être éligible à une aide, le Suet peut vous établir une attestation.

Modalités de paiement : Règlement en 3 fois échelonné sur l'année scolaire, auprès du Trésor Public soit par prélèvement automatique, par chèque ou carte bancaire auprès d'un buraliste ou chèques vacances. Les réinscriptions des élèves n'étant pas à jour du paiement de l'année précédente seront refusées.

Important : Toute résiliation d'inscription doit se faire avant le **1er octobre 2025** par écrit. Après cette date, l'intégralité du montant des frais annuels de scolarité vous sera demandée. En cas d'abandon en cours d'année, pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, l'intégralité de l'année reste due. (Article 3-4 du règlement intérieur) **Toute démission doit être signalée au Directeur de l'école, par courrier.**

Cas de force majeure :

- Déménagement : sur préavis de 3 mois avec justificatif.
- Incapacité temporaire : sur présentation d'un certificat médical et à partir de 4 semaines d'arrêt. Déduction correspondant au temps d'arrêt.